

Zeitschrift: Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker
= Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of
Swiss Actuaries

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker

Band: 56 (1956)

Vereinsnachrichten: Rapport de Émile Marchand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A

Mitteilungen an die Mitglieder

Rapport

de M. Émile Marchand, président, présenté à l'Assemblée des membres
du 8 octobre 1955, à Bienne

I. Introduction

En 1954, l'assurance sur la vie a continué à réaliser des progrès. Le total des nouvelles affaires en Suisse et à l'étranger s'est élevé, en 1954, à 1,5 milliard contre 1,3 milliard de francs en 1953.

Le portefeuille des 15 sociétés suisses d'assurances sur la vie comprenait, au 31 décembre 1954, 12,2 milliards de francs de capitaux assurés. Elles ont encaissé, en 1954, 558 millions de francs de primes d'assurances sur la vie.

Chaque année, le rapport du bureau des assurances donne des renseignements intéressants sur le développement de l'assurance privée en Suisse. Grâce à ces rapports, le public est informé de tout ce qui concerne la situation financière des sociétés ainsi que la technique, la statistique et le droit des assurances; sa confiance dans les institutions d'assurance s'en trouve accrue. Soulignons que, dans le rapport paru cette année et qui concerne l'exercice 1953, nous trouvons un tableau avec la statistique concernant la fréquence des décès par suite d'accident et la fréquence de l'invalidité dans les assurances additionnelles. Ce tableau se base sur les observations des sociétés de 1942 à 1952. Les nouveaux taux diffèrent peu de ceux qui résultaient des observations de 1931 à 1941.

La conférence atomique qui a eu lieu cet été à Genève et la construction projetée d'un réacteur atomique suisse à Würenlingen ont éveillé, ces derniers temps, l'intérêt pour les problèmes de la désintégration nucléaire. Il est naturel que la question de la couverture du risque atomique soit posée. Les assureurs de toutes branches en Suisse et

à l'étranger, de même que les offices de surveillance, s'en occupent. Tôt ou tard, des ententes ne manqueront pas de s'établir à ce sujet entre les assureurs, ainsi que cela s'est déjà produit dans d'autres domaines, à propos de risques spéciaux, comme par exemple la couverture du risque de guerre.

Sur le marché suisse des capitaux, la situation s'est modifiée. Les capitaux à placer sont moins abondants. Les taux d'intérêt ont augmenté. Le rendement moyen, calculé d'après l'échéance, des 12 obligations standard dépasse 3% depuis quelques semaines, alors qu'il était de 2,5% il y a une année. D'une part, la conjoncture actuelle fait toujours davantage appel à des capitaux, d'autre part, la Confédération pratique une politique de stérilisation. Un «Gentlemen's agreement» a été conclu entre la Banque nationale et les banques pour constituer des comptes bloqués auprès de cette banque. Ce n'est pas sans hésitations que les sociétés suisses d'assurances se sont jointes à cette action; il en va de même du fonds de compensation de l'AVS et de la SUVA. Bien que les circonstances soient entièrement différentes d'une part pour les banques et d'autre part pour les sociétés d'assurances, ces dernières ont dû reconnaître que les efforts de la Confédération et de la Banque nationale pour maintenir le pouvoir d'achat de notre monnaie devaient être encouragés.

On peut se demander quelle sera l'évolution future du taux d'intérêt. Cette évolution dépendra essentiellement du rapport entre la demande et l'offre de capitaux. Depuis des années, l'endettement des pouvoirs publics n'augmente plus beaucoup. La construction de logements qui, actuellement, met encore fortement à contribution le marché hypothécaire ne pourra vraisemblablement pas continuer longtemps au rythme actuel. L'exportation de capitaux, qui a contribué à l'augmentation des taux d'intérêt, ainsi que la stérilisation, ont leurs limites et il n'est pas exclu que les forces qui tendent à réduire le taux de l'intérêt ne l'emportent à nouveau, un jour qui n'est peut-être pas très éloigné.

II. Assurance privée sur la vie

Vers 1920, il devint nécessaire d'introduire, à part les tarifs d'assurances individuelles, des tarifs meilleur marché pour les cas où l'acquisition et la gestion des assurances pouvaient être notablement

simplifiées. Ces tarifs étaient applicables lorsque des groupes entiers de personnes pouvaient être assurés à titre obligatoire et d'après un plan uniforme. C'est ainsi que furent établis des tarifs d'assurances de groupes. On s'aperçut plus tard qu'il était nécessaire de préciser le champ d'application de ces tarifs. Le bureau des assurances se trouva ainsi amené à décider en 1939, pour la première fois, qu'en principe les tarifs d'assurances de groupes n'étaient applicables qu'à des groupes d'employés ou d'ouvriers au service du même employeur. Le champ d'application des tarifs d'assurances de groupes a été modifié plusieurs fois, la dernière fois le 28 avril 1953, le principe d'une relation entre employé et employeur étant maintenu.

Au cours de ces derniers mois, le bureau des assurances a eu à s'occuper de nouveau du champ d'application des tarifs d'assurances de groupes. En effet, la question suivante a été posée: L'autorité de surveillance peut-elle continuer à limiter le champ d'application des tarifs d'assurances de groupes à des groupes d'employés et d'ouvriers, alors que des associations professionnelles ou des groupes d'employeurs demandent l'application des tarifs meilleur marché, pour la raison, disent-ils, que cette assurance serait bien moins coûteuse que l'assurance individuelle; elle éviterait, en particulier, les frais élevés de l'acquisition. Des pourparlers ont eu lieu entre le bureau des assurances et les sociétés. Le bureau des assurances vient d'aviser récemment les sociétés que le décret du 28 avril 1953 fixant le champ d'application des tarifs de l'assurance de groupes est abrogé à partir du 1^{er} novembre 1955, sans être remplacé pour le moment. L'autorité de surveillance attend désormais des sociétés qu'elles définissent le champ d'application de leurs tarifs d'assurances de groupes dans leur plan d'exploitation. On peut s'attendre à ce qu'une certaine unité de vues s'établisse entre les sociétés, de telle sorte que les plans d'exploitation ne différeront pas beaucoup d'une compagnie à l'autre.

III. Assurances sociales

Si l'on fait abstraction de l'assurance militaire, la plus ancienne œuvre sociale de notre pays est l'assurance en cas de maladie et d'accidents, instituée par la loi de 1911. Depuis 45 ans qu'elle est en vigueur, elle n'a subi que des modifications insignifiantes et l'on peut dire que, dans l'ensemble, elle a fait ses preuves. Aujourd'hui, nous avons 1100

caisses-maladie reconnues qui assurent près de 3 millions 400 000 personnes. Cette loi n'a pas institué l'obligation de s'assurer contre la maladie. C'est seulement en matière d'accidents que l'assurance a été décrétée obligatoire, et uniquement pour les employés et les ouvriers d'entreprises énumérées dans la loi.

Actuellement, plus de 1 million de personnes, travaillant dans 61 000 entreprises environ, sont assurées contre les accidents.

Il y a quelques semaines, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents a publié son rapport quinquennal comprenant les exercices de 1948 à 1952; les chiffres et les conclusions de ce rapport sont très intéressants tout d'abord au point de vue scientifique et ensuite pour la vérification des principes à la base des opérations de la SUVA.

La loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie est en train d'être révisée. Le projet de loi a été soumis aux principales associations économiques de notre pays ainsi qu'aux cantons, il y a quelques mois déjà. En relation avec la modification de la loi sur l'assurance en cas de maladie, l'introduction d'une assurance-maternité obligatoire a été examinée.

Quant à l'assurance fédérale vieillesse et survivants qui en est déjà à son 8^e exercice, il convient surtout de mentionner que les dispositions entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1954, concernant les cotisations et les prestations d'assurance, ont eu pour conséquence un ralentissement dans l'accroissement du fonds de compensation. Par rapport à 1953, les placements à effectuer en 1954 ont diminué d'environ 80 millions de francs. A partir de 1955, les capitaux à placer ont bien repris une marche ascendante, sans toutefois que la somme de 1953 soit atteinte. La Commission fédérale de l'assurance-vieillesse et survivants se réunira dans le courant de ce mois pour préparer une 3^e révision de la loi; il s'agit de supprimer les limites de revenus pour les rentes transitoires.

Il y a quelques semaines, le Conseil fédéral a constitué, pour l'examen de l'introduction d'une assurance contre l'invalidité, une commission d'experts qui a tenu sa première session cette semaine. La commission a décidé l'entrée en matière, et les premiers jalons d'une nouvelle loi fédérale en matière d'assurance-invalidité ont été posés; il s'agira d'un complément de l'assurance-vieillesse et survivants,

avec des dépenses annuelles de l'ordre de grandeur de 100 millions de francs.

* * *

Nous avons encore tous à la mémoire la fête du cinquantenaire de notre Association, qui a eu lieu cette année du 10 au 12 juin; elle nous a donné l'occasion de passer trois jours ensemble, avec nos épouses ainsi qu'avec quelques amis venus de l'étranger. Nous nous sommes tous réjouis de la réussite de cette manifestation, à laquelle s'étaient associés en particulier M. le conseiller fédéral Feldmann et M. le conseiller d'Etat Vaterlaus.

M. Saxer vient de publier dans la collection Springer un excellent manuel de sciences actuarielles intitulé «Versicherungsmathematik». Ce manuel est le 79^e volume de la collection «Die Grundlehren der mathematischen Wissenschaften». Un second volume de M. Saxer est en préparation.

Vu les grands progrès réalisés actuellement dans le domaine des calculateurs électroniques et des machines Data-Processing et le fait que l'on peut supposer que l'emploi de ces machines tendra à se généraliser pour effectuer certains travaux administratifs de nos sociétés, votre Comité a décidé de constituer un groupe d'étude pour l'emploi des machines électroniques dans les sociétés d'assurances. Le groupe d'étude tiendra régulièrement le Comité et les membres au courant de son activité.

Le 22 septembre 1955, l'«Institute of Actuaries», avec lequel nous entretenons des relations amicales depuis plus d'un demi-siècle, a pu reprendre possession de son immeuble «Staple Inn Hall», à Londres, reconstruit après la guerre. Un certain nombre de présidents d'associations d'actuaire, dont la nôtre, avaient été invités à la cérémonie d'inauguration.

Le Conseil de Direction du Comité Permanent a tenu sa séance annuelle le 24 septembre dernier à Bruxelles. Outre les affaires courantes,

- 1^o il a décidé que la Suisse disposera désormais de 3 sièges au lieu de 2 au Conseil de Direction du Comité Permanent;
- 2^o il a fixé les sujets qui seront traités au XV^e congrès international des actuaire qui aura lieu du 14 au 19 octobre 1957 à New York.

Jahresrechnung 1955

Einnahmen

	Fr.
Aktivsaldo am 31. Dezember 1954.	48 968.04
Mitgliederbeiträge ¹⁾	11 556.37
Zinsen	1 250.36
Erlös aus dem Verkauf von «Mitteilungen» und Abonnemente.	1 277.30
Total der Einnahmen	<u>63 052.07</u>

Ausgaben

Druckkosten des 55. Bandes (Hefte 1 und 3) der «Mitteilungen»	14 661.95
Verschiedene Beiträge.	113.30
Bibliothek	186.25
Verwaltungskosten, einschliesslich Jahresversammlung	2 023.92
Total der Ausgaben	<u>16 985.42</u>
Aktivsaldo am 31. Dezember 1955.	<u>46 066.65</u>

¹⁾ Ohne die Beiträge an das Comité Permanent, da die Vereinigung für diesen Posten nur als Zahlstelle anzusehen ist.

Basel, den 31. Dezember 1955.

Der Quästor:

E. Zwinggi

Die unterzeichneten Rechnungsrevisoren haben anhand der ihnen zur Verfügung gestellten Unterlagen die Rechnung der Vereinigung schweizerischer Versicherungsmathematiker über das Jahr 1955 geprüft und vollständig richtig befunden.

Neuenburg, den 20. Februar 1956.

Die Revisoren:

Hugo Burger René Favre

Jahresrechnung «Jubiläumsfonds» 1955

Einnahmen

	Fr.
Aktivsaldo am 31. Dezember 1954.	28 307.01
Zahlungen der Gesellschaften für das Jubiläum	8 900.—
Teilnehmerbeiträge	4 548.13
Zinsen	456.74
Total der Einnahmen	<u>42 211.88</u>

Ausgaben

Kosten des Jubiläums gemäss Gesamtabrechnung.	26 061.—
Schuld an allgemeine Rechnung	5 801.35
Steuern und Spesen.	50.70
Total der Ausgaben	<u>31 913.05</u>
Aktivsaldo am 31. Dezember 1955.	<u>10 298.83</u>

Basel, den 31. Dezember 1955.

Der Quästor:
E. Zwinggi

Die unterzeichneten Rechnungsrevisoren haben anhand der ihnen zur Verfügung gestellten Unterlagen die Rechnung des «Jubiläumsfonds» der Vereinigung schweizerischer Versicherungsmathematiker über das Jahr 1955 geprüft und vollständig richtig befunden.

Neuenburg, den 20. Februar 1956.

Die Revisoren:
Hugo Burger René Favre

Procès-verbal de l'assemblée annuelle de 1955

La 47^e assemblée annuelle de l'Association des Actuaires suisses s'est réunie à Bienne, le samedi 8 octobre 1955, dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Le président, M. Marchand, ouvre la séance à 9 h. 30 et remercie les quelque 160 participants d'avoir répondu à l'appel du Comité, malgré les récentes fêtes du jubilé.

1^o Rapport du Président

Comme d'habitude, M. le président, dans son rapport circonstancié, fait le point en ce qui concerne la situation de l'assurance en Suisse.

On trouvera, à la page 3 du présent *Bulletin* le texte de cet excellent rapport dans lequel M. Marchand consacre un paragraphe spécial au XV^e congrès international d'actuaire qui aura lieu à New York, du 14 au 19 octobre 1957.

M. le président annonce les décès suivants qui se sont produits parmi nos membres :

- M. Gustav Rossmanith, à Vienne,
- M. Hans Amtmann, à Brunthal (Allemagne),
- M. Wilhelm Lorey, à Francfort sur le Main.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunts.

Actuellement, nous dit M. Marchand, notre Association compte 347 membres individuels en Suisse et 94 à l'étranger.

2^o Procès-verbal de la 46^e assemblée annuelle

Le procès-verbal de la 46^e assemblée annuelle, à Fribourg, paru dans notre *Bulletin* n^o 55 du 30 avril 1955, est accepté sans discussion. M. Marchand remercie M. Jéquier, le secrétaire intérimaire.

3° Comptes de l'exercice 1954

Le résumé des comptes a été publié dans notre *Bulletin* n° 55, fascicule 1, pages 9 et 10. Etablis par notre trésorier, M. Zwinggi, ces comptes ont été revus par MM. Fæsi et Bichsel, de Berne. Ils sont approuvés par l'assemblée.

M. le président remercie notre trésorier ainsi que les deux réviseurs. Parlant des comptes du jubilé, M. Marchand fait remarquer que le solde actif du fonds spécial — de fr. 10 000 environ — s'ajoutera à la fortune de l'Association; ainsi, il n'y aura plus de «Fonds du jubilé».

4° Admission de nouveaux membres

Une liste de 14 noms — 10 Suisses, 4 étrangers — est distribuée aux membres présents. Tous les candidats sont élus à la presque unanimité (voir page 15).

5° Elections

a) du Comité et du président. Ayant achevé son mandat de 3 ans, le Comité doit être réélu; tous les membres actuels acceptent une nouvelle nomination, à l'exception de M. Thalmann. M. le président remercie M. Thalmann qui fait partie du Comité depuis 1943; il propose, pour le remplacer, M. Wunderlin de la «Suval». M. Zwinggi demande à l'assemblée de réélire M. Marchand comme président.

L'élection a lieu au scrutin secret — les scrutateurs étant MM. Amsler, Eschmann, Simon et Frischknecht. Les 9 membres proposés sont élus, M. Marchand étant confirmé dans ses fonctions de président. Ainsi le Comité est constitué de la manière suivante, à partir du 1^{er} janvier 1956:

Président:	M. Marchand,
Vice-président:	M. Saxer
Secrétaire:	M. Jéquier
Trésorier:	M. Wunderlin,
Bibliothécaire:	M. Alder,
Autres membres:	MM. Chuard, Jecklin, Walther, Zwinggi.

b) des réviseurs des comptes. Sur la proposition du président l'assemblée nomme M. Burger et M. Favre, de Neuchâtel, comme réviseurs pour le nouvel exercice.

c) de membres correspondants. Sur la proposition du président les personnalités suivantes sont nommées par acclamation «membres correspondants» de notre Association:

- M. Parthier, président de la «Deutsche Gesellschaft für Versicherungsmathematik»;
- M. Lasheras-Sanz, président de l'«Instituto de Actuarios Españoles»;
- M. Linton, ex-président de la «Society of Actuaries» (USA).

6° Sujet de concours

M. le président rappelle le concours ouvert en octobre 1952 sur ce sujet: «Solutions de problèmes d'assurance au moyen de la théorie des sondages.»

La commission spéciale, composée de M. Zwinggi, président, et de MM. Alder et Wegmüller, n'a reçu qu'un travail pour lequel aucun prix n'a pu toutefois être attribué. Le Comité propose de prolonger de 2 ans le délai du concours — avec le même sujet.

L'assemblée accepte de reporter le délai au 1^{er} juillet 1957.

7° Divers

Personne ne demande la parole.

8° Rapports scientifiques

La partie scientifique s'ouvre par un travail bien documenté de M. J.P. Robert sur ce sujet:

«Quelques problèmes actuels concernant l'assurance contre la maladie, en particulier, le projet de révision de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents.»

La LAMA, nous dit le rapporteur, a plus de 40 ans; aussi comprend-on, que pour l'assurance-maladie, on mette sur pied un nouveau projet de loi qui prévoit, entre autres innovations, l'assurance-maternité.

M. Robert parle des différents articles de ce projet dont certains sont les bienvenus, mais dont d'autres n'échappent pas aux critiques, surtout s'ils ne prévoient pas des réserves mathématiques suffisantes et s'ils accordent trop d'importance aux subventions publiques.

Suit une intéressante discussion à laquelle prennent part M. Burkhardt, M. von Schröder et M. Verdon.

Les trois autres mémoires présentés concernent la mortalité. Il s'agit de:

M. H. R. *Liechti*, «Die Schweizerischen Volkssterbetafeln 1941/50 und 1948/53; Methoden, Grundlagen und Ergebnisse»;

M. A. *Pilet*, «L'accroissement de la longévité et la technique actuarielle»;

MM. M. *Haldy* et E. *Taillens*, «Limites dans l'évolution de la mortalité».

Illustrés de graphiques suggestifs, ces trois courts rapports sont écoutés avec un vif intérêt. M. Liechti donne de curieux renseignements sur les nouvelles tables démographiques suisses; non sans humour M. Pilet parle ironiquement de la précision exagérée — selon lui! — des réserves mathématiques telles qu'elles apparaissent dans les bilans et comptes PP. Quant à M. Taillens, il attire notre attention sur le fait que la mortalité n'ira pas toujours en décroissant, comme on le croit volontiers, certaines causes étant là pour freiner la diminution. Dans ses prévisions, l'actuaire doit tenir compte d'un ralentissement probable dans l'évolution de la mortalité.

Après une courte discussion, la séance est levée à 13 heures.

Banquet

Au banquet, très animé, servi à l'hôtel Elite, M. le président, dans son allocution, salue la présence des représentants du Conseil municipal de la ville de Bienne, M. T. Scheidegger, vice-chancelier, et M. M. Hirschi, statisticien et économiste et remercie la municipalité d'avoir offert le café noir.

Il salue M. Bohren, fidèle membre de notre Association. Un télégramme est envoyé à M. Renfer, membre honoraire, retenu loin de nous par la maladie. M. le président excuse l'absence de quelques membres étrangers et salue encore la présence des membres étrangers suivants:

M^{me} P. Schweiger, de Karlsruhe,
M. J. Gugumus, de Cologne,
M. P. Pléeck, de Bruxelles.

Il donne connaissance de la nouvelle constitution du Comité et rappelle, pour terminer, que c'est la troisième fois que notre Association tient ses assises à Bienne: la première fois c'était en 1921, la deuxième fois en 1941.

M. Scheidegger prononce ensuite quelques aimables paroles au nom du Conseil municipal de la ville de Bienne – la ville de l'avenir!

Le secrétaire:

Ch. Jéquier

Mitgliederaufnahmen 1955

A. Schweiz

1. Dr. *Martin Hofmann* dipl. Mathematiker, Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, Zürich 2.
2. *Michel Hort*, licencié ès sciences commerciales et actuarielles, actuaire à La Suisse, Société d'assurances sur la vie, Lausanne.
3. *Werner Liniger*, dipl. Mathematiker, Schweizerische Unfallversicherungsanstalt, Luzern.
4. Dr. *O. Louis*, Eidgenössisches Versicherungsamt, Bern.
5. Dr. *A. Marx*, Schweizerische Rückversicherungs-Gesellschaft, Zürich 2.
6. Dr. *Heino Meili*, «Winterthur» Lebensversicherungs-Gesellschaft, Winterthur.
7. Dr. *Tommy Munk*, Basler Transport-Versicherungs-Gesellschaft, Basel.
8. *Bruno Schaer*, La Suisse, Société d'assurances sur la vie, Lausanne.
9. Dr. *Felix Stohler*, Pax, Schweizerische Lebensversicherungs-Gesellschaft, Basel.
10. Dr. *Willi Uhlmann*, Bundesamt für Sozialversicherung, Bern.

B. Ausland

1. Dr. *Rolf Eckert*, North American Reassurance Company, 161 East 42nd Street, New York 17, N. Y.
2. *Wilhelm Klein*, Generaldirektor-Stellvertreter, Wiener Städtische Wechselseitige Versicherungsanstalt, I., Schottenring 30, Wien.
3. M^{lle} *Françoise Schulthess*, licenciée ès sciences commerciales et actuarielles, Karlsruher Lebensversicherungs-AG., Karlsruhe.
4. Dr. *Hermann Stobel*, Direktor und Chefmathematiker der Landesversicherungsanstalt Berlin, Messedamm 1-3, Berlin-Charlottenburg 9.

Preisfrage,
ausgeschrieben im Oktober 1952 von der Vereinigung
schweizerischer Versicherungsmathematiker

Die Lösungen von Fragen aus dem Versicherungswesen mit Hilfe der Stichprobentheorie

Es ist die Anwendbarkeit von Methoden der modernen Stichprobentheorie auf Versicherungsfragen kritisch zu überprüfen. Anhand von geeignet gewählten Beispielen soll gezeigt werden, in welchen Gebieten des Versicherungswesens sich diese Methoden anwenden lassen. Es ist zu prüfen, ob sich wesentliche Änderungen und insbesondere Vereinfachungen in der wissenschaftlichen Verarbeitung des statistischen Erfahrungsmaterials von Versicherungsgesellschaften ergeben.

Spätester Einreichungstermin: 1. Juli 1957.

Das Reglement über die Preisfrage befindet sich im 42. Band der Mitteilungen der Vereinigung schweizerischer Versicherungsmathematiker, Seiten 32 und 33.

**Concours ouvert en octobre 1952
par l'Association des Actuaires suisses**

**Solutions de problèmes d'assurance
au moyen de la théorie des sondages**

On propose d'examiner du point de vue critique l'application des méthodes de la théorie moderne des sondages aux questions d'assurance. Il s'agit de montrer, au moyen d'exemples choisis judicieusement, dans quels domaines de l'assurance ces méthodes peuvent être appliquées. On recherchera si elles sont susceptibles d'apporter des changements importants – en particulier des simplifications – dans l'examen scientifique des données statistiques recueillies par les sociétés d'assurances.

Dernier délai de livraison des travaux: 1^{er} juillet 1957.

Le règlement du concours se trouve aux pages 32 et 33 du volume n° 42 du «Bulletin de l'Association des Actuaires suisses».

XV. Internationaler Kongress der Versicherungsmathematiker

Der XV. Internationale Kongress der Versicherungsmathematiker wird im Oktober 1957 in New York abgehalten werden. Das Organisationskomitee hat das folgende provisorische Programm aufgestellt:

Montag	14. Oktober	18.00 Uhr	Empfang
Dienstag	15. Oktober	10.00 Uhr	Eröffnungssitzung
		14.00 Uhr	Verhandlungsgegenstand I
Mittwoch	16. Oktober	10.00 Uhr	Verhandlungsgegenstand II
		nachmittags	frei
Donnerstag	17. Oktober	10.00 Uhr	Verhandlungsgegenstand III
		nachmittags	frei
Freitag	18. Oktober	9.30 Uhr	Verhandlungsgegenstände IV A, B und C
		12.00 Uhr	Schlußsitzung
		nachmittags	frei
		20.00 Uhr	Schlussbankett und Ball
Samstag	19. Oktober		frei
Sonntag	20. Oktober	8.00 Uhr	Abfahrt nach Washington mit Rückkunft am Montag, den 21. Oktober, um 20.00 Uhr
Montag	21. Oktober	23.00 Uhr	Abfahrt nach Niagarafalls und Toronto
Dienstag	22. Oktober	}	Spezialprogramm in Toronto (wird später bekanntgegeben)
Mittwoch	23. Oktober		
Donnerstag	24. Oktober		
Freitag	25. Oktober		Fortsetzung des Seminars für elektronische Anlagen

An den freien Nachmittagen können Versicherungsgesellschaften besucht werden, bei denen elektronische Maschinen in Betrieb stehen; ferner werden Rundfahrten veranstaltet.

Das Organisationskomitee hat im Einvernehmen mit dem Direktionsrat des ständigen Ausschusses folgende wissenschaftliche Themen für den Kongress ausgewählt:

- I. Entwicklung und Anwendung elektronischer Anlagen zur Aufgabenverarbeitung.
- II. Gruppendeckung in Lebens- und Pensionsversicherung.
- III. Risikenauslese in der Lebensversicherung von Einzelpersonen.
- IV A. Analytische Ausdrücke des Risikos im Allgemeinen Versicherungswesen.
- IV B. Die Wirkung von Änderungen in der Bevölkerungsstruktur auf Lebens- und Invaliditätsversicherung, Pensionen und öffentliche Sozialversicherung.
- IV C. Abgekürzte Verfahren der Versicherungsmathematik.

Die Verhandlungsgegenstände I, II und III werden in Plenarsitzungen behandelt werden. Die Verhandlungsgegenstände IV A, IV B und IV C werden in getrennten Sitzungen des Kongresses gleichzeitig behandelt werden.

Die Verhandlungen werden in deutscher, englischer, französischer, italienischer und spanischer Sprache geführt. Es wird für Simultanübersetzung während der Sitzungen gesorgt.

Über den gleichen Verhandlungsgegenstand kann von einem Verfasser nur eine Abhandlung eingereicht werden. Diese darf keinesfalls mehr als 5000 Worte umfassen. Abhandlungen, die sich nicht auf die Kongressgegenstände beschränken, werden nicht entgegengenommen. Jede Abhandlung muss in zwei Exemplaren in Maschinenschrift geschrieben und von einem kurzen Auszug in der Originalsprache begleitet sein. Das Organisationskomitee ersucht, alle Abhandlungen für die Verhandlungsgegenstände des Kongresses den Landeskorrespondenten so rechtzeitig zuzustellen, dass die Abhandlungen spätestens am 31. Dezember 1956 dem Organisationskomitee übergeben werden können. Die Abhandlungen werden voraussichtlich im Mai 1957 veröffentlicht und den Kongressmitgliedern zugestellt werden.

Das Organisationskomitee hat sich im Hinblick auf die beschränkte Anzahl der zu veröffentlichenden Bände der Kongreßschriften vor-

behalten, die Gesamtzahl der zu druckenden Abhandlungen einzuschränken oder auf den Abdruck einzelner Arbeiten zu verzichten.

Am Kongress können teilnehmen:

1. Offizielle Vertreter einer Regierung.
2. Die Mitglieder des ständigen Ausschusses der Internationalen Kongresse für Versicherungsmathematiker (Comité Permanent).
3. Andere Personen, die eine Empfehlung ihrer jeweiligen Landesvereinigung der Versicherungsmathematiker vorweisen.

Das Organisationskomitee kann im Einvernehmen mit dem Präsidenten des Comité Permanent weitere Personen zur Teilnahme am Kongress einladen, falls diese einer der folgenden Kategorien angehören:

- a) Mitglieder einer vom Comité Permanent anerkannten Vereinigung von Versicherungsmathematikern;
- b) Personen, die den Beruf eines Versicherungsmathematikers in Ländern ausüben, in denen eine anerkannte Vereinigung nicht besteht.

Die Kongressgebühr ist auf 25 US \$ festgesetzt worden. Für die ein Kongressmitglied begleitende Gattin ist keine weitere Gebühr zu erlegen. Die Kongressgebühr schliesst die Kosten der Kongressveröffentlichungen ein. Für Kongressmitglieder ausserhalb der Vereinigten Staaten von Amerika und Kanada sind der Empfang, das Schlussbankett, die vom Kongress veranstalteten Ausflüge in New York, die Kosten für den Besuch der Stadt Washington (Hotel, Mahlzeiten, Reisespesen nach Washington und zurück nach New York) ebenfalls inbegriffen.

Die Mitglieder unserer Vereinigung, die dem ständigen Ausschuss der Internationalen Kongresse der Versicherungsmathematiker (Comité Permanent) angehören, haben die Einladung des Organisationskomitees bereits erhalten. Die Mitglieder jedoch, die dem ständigen Ausschuss nicht angehören, können beim Korrespondenten für die Schweiz des ständigen Ausschusses der Internationalen Kongresse der Versicherungsmathematiker, Herrn Prof. Dr. Émile Marchand, Genferstrasse 2, Zürich 2, näheren Aufschluss über die Teilnahmeberechtigung am Kongress erhalten.

XV^e Congrès International d'Actuaires

Le XV^e Congrès International d'Actuaires se tiendra à New York au mois d'octobre 1957. Le Comité d'organisation a établi le programme provisoire suivant :

Lundi	14 octobre	18 h.	Réception
Mardi	15 octobre	10 h. 14 h.	Séance d'ouverture Sujet I
Mercredi	16 octobre	10 h. Après-midi	Sujet II Libre
Jeudi	17 octobre	10 h. Après-midi	Sujet III Libre
Vendredi	18 octobre	9 h. 30 12 h. Après-midi 20 h.	Sujets IV A, IV B et IV C Séance de clôture Libre Banquet et bal
Samedi	19 octobre		Libre
Dimanche	20 octobre	8 h.	Départ pour Washington. Retour le lundi 21 octobre à 20 h.
Lundi	21 octobre	23 h.	Départ pour la chute du Niagara et Toronto
Mardi	22 octobre	}	Programme spécial à Toronto (sera annoncé ultérieurement)
Mercredi	23 octobre		
Jeudi	24 octobre		Séminaire sur l'électronique, à New York
Vendredi	25 octobre		Continuation du séminaire sur l'électronique

Les après-midi libres pourront être consacrés à la visite de l'installation de machines électroniques de sociétés d'assurances et à des excursions.

D'entente avec le Conseil de Direction du Comité Permanent, le Comité d'organisation a fixé les sujets suivants qui seront traités au congrès :

- I. Mise au point et usage des appareils électroniques pour le conditionnement des données.
- II. Couverture-groupe pour l'assurance décès et les retraites.
- III. La classification des risques pour l'assurance-vie individuelle.
- IV A. Expressions analytiques des risques en assurance générale.
- IV B. Effet des changements dans la population sur l'assurance-vie et invalidité, les retraites et les assurances sociales nationales.
- IV C. Méthodes abrégées pour l'établissement des calculs actuariels.

Les sujets I, II et III seront traités au cours de séances plénières. Les sujets IV A, IV B et IV C seront traités au cours de trois séances simultanées.

Les langues du congrès sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien. Un service de traductions simultanées sera organisé.

Un auteur ne pourra présenter qu'un seul mémoire sur le même sujet; ce mémoire ne devra pas contenir plus de 5000 mots. Il ne sera pas accepté de mémoires sur un sujet ne figurant pas au programme.

Le mémoire devra être dactylographié, en deux exemplaires, et accompagné d'un résumé succinct fait dans la langue originale.

Le Comité d'organisation prie les auteurs de bien vouloir envoyer assez tôt leurs mémoires au correspondant national pour que celui-ci puisse les lui faire parvenir avant le 31 décembre 1956. Les mémoires seront publiés vers le mois de mai 1957 et adressés aux congressistes.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser un mémoire. Il pourra limiter le nombre des mémoires à publier, afin de réduire celui des volumes à imprimer.

Pourront prendre part au congrès :

- 1^o Les personnes déléguées par un gouvernement pour le représenter officiellement au congrès.
- 2^o Les membres du Comité Permanent.
- 3^o D'autres personnes ayant une recommandation de l'association d'actuares de leur pays.

Le Comité d'organisation, d'accord avec le président du Comité Permanent, pourra encore inviter d'autres personnes, à condition que celles-ci fassent partie d'une des catégories suivantes :

- a) Membres d'une association d'actuares reconnue par le Comité Permanent.
- b) Personnes exerçant la profession d'actuaire dans un pays où il n'existe pas d'associations reconnues.

Les droits d'inscription s'élèvent à 25 dollars USA ; les épouses des congressistes en sont exemptées. Ces droits d'inscription donnent droit à recevoir les actes du congrès. Pour les congressistes n'habitant pas aux Etats-Unis ou au Canada, les droits d'inscription permettent de prendre part à la réception, au banquet, aux excursions à New York et au voyage à Washington (hôtel, repas et visite de la ville).

Les membres de notre Association faisant partie du Comité Permanent ont déjà reçu l'invitation du Comité d'organisation. Ceux qui ne sont pas membres du Comité Permanent pourront s'adresser au correspondant national pour la Suisse du Comité Permanent, Monsieur Émile Marchand, Genferstrasse 2, Zurich 2, pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la participation au congrès.